MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05/01/2026

Dossier complet le : 13/01/2026

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Modification de la nature des stockages au sein des cellule 2 et 3 et augmentation du volume des produits stockés sur le site, visés par les rubriques 4331 et 1436, entraînant des changements de rubriques.
La cellule 3 stocke actuellement des produits combustibles divers neutres. Le projet porte sur l'affectation de l'entièreté de la cellule 3 au stockage de liquides inflammables, et l'arrêt du stockage de liquides inflammables au sein de la cellule 2.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: STOKOMANI

Raison sociale: STOKOMANI

N° SIRET: 31778006200335

Type de société (SA, SCI...): SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: AUBIN

Prénom(s): Florian

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1°a) 4331-2 1436-2	 Augmentation du stockage de 941 tonnes (dépassement du seuil de l'enregistrement) Augmentation du stockage de 892 tonnes (dépassement du seuil de la déclaration contrôlée)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Modification de la nature des stockages de la cellule 3, et augmentation des volumes de produits stockés au titre des rubrique 4331 et 1436 de la nomenclature des ICPE, entraînant des changements de rubriques.
Actuellement, la cellule 3 est composée de 18 racks dédiées au stockage de produits combustibles divers neutres.
Le projet a pour but d'utiliser l'entièreté de la cellule 3 pour le stockage de liquides inflammables.
Les liquides inflammables seront désormais stockés uniquement au sein de la cellule 3. La cellule 2, dédiée actuellement au stockage des aérosols, des liquides inflammables et plastique expansé, ne stockera plus de liquides inflammables.

Dans le cadre de ce projet, des travaux de mise en conformité pour la cellule 3 devront être entrepris.

4.2 Objectifs du projet

Afin de pouvoir répondre aux enjeux économiques actuels et futurs du secteur d'activité du prochain exploitant et être en adéquation avec l'évolution du marché, la modification des capacités de stockage est nécessaire.
En effet, au vu des activités du futur exploitant de la plate-forme logistique, il convient d'augmenter les capacités de stockage autorisées de liquides inflammables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Afin de mettre la cellule 3 en conformité, différents travaux sont à prévoir :

- Création d'un réseau de collecte sous dallage, y compris siphon coupe-feu ;
- Création de zones de collecte de 500 m², via surbots et barrières écluses ;
- Modification de l'installation de désenfumage ;
- Création des protections sprinkler in-racks ;
- Création d'un écran thermique sur la façade de quai.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les liquides inflammables seront stockés en rack au sein de la cellule 3. L'exploitation sera similaire au locataire précédent.
L'activité restera identique : une activité logistique de matières combustibles et produits dangereux.
La cellule 2 ne stockera plus de liquides inflammables. Les autres cellules ne seront pas impactées par le projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site logistique a fait l'objet d'un dossier de demande d'autorisation environnementale déposé en avril 2020, repris en 2021 pour demande de compléments. Il a donné lieu à un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale délivré le 26 novembre 2021.
Un porter à connaissance a été déposé en février 2022, et a donné lieu à un arrêté préfectoral complémentaire, délivré le 2 mai 2022.
Un porter à connaissance a été déposé en novembre 2024 et est toujours en cours d'instruction.

Le projet sera soumis à un dossier de porter-à-connaissance.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Le projet modifiera les quantités de produits stockés, mais pas les surfaces. Tonnage initial rubrique ICPE 4331 Tonnage prévu rubrique ICPE 4331 Tonnage initial rubrique ICPE 1436 Tonnage prévu rubrique ICPE 1436	 49 tonnes 990 tonnes 8 tonnes 900 tonnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Avenue du Parc Alata

Lieu-dit :

Localité : Verneuil-en-Halatte

Code postal : 6 0 1 0 0 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0 2 ° 3 0 ' 1 6 " E Lat. : 4 9 ° 1 5 ' 5 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Verneuil-en-Halatte

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est couvert par le PLU de la commune de Verneuil-en-Halatte, dont la dernière procédure a été approuvée le 13/02/2020. Il est localisé dans une zone classée 1AUe.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☑ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☑ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet se tiendra sur la cellule 3 du bâtiment existant de la plate-forme logistique. L'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale en vue d'exploiter la plate-forme logistique a été délivré le 26 novembre 2021. Un arrêté préfectoral complémentaire a été délivré le 2 mai 2022.
Le projet a été autorisé pour, entre autres, du stockage de matières combustibles 1510 (Autorisation), de palettes de bois 1532 (déclaration), d'aérosols 4320 (Déclaration) et de produits dangereux pour l'environnement aquatique 4510 (Déclaration Contrôlée).
Les liquides inflammables seront désormais stockés uniquement au sein de la cellule 3. La cellule 2, dédiée actuellement au stockage des aérosols, des liquides inflammables et plastique expansé, ne stockera plus de liquides inflammables.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Le projet n'est situé dans aucune ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont la ZNIEFF de type I "Coteaux de Vaux et de Laversine" à 357m à l'ouest du site et la ZNIEFF de type I "Massif forestier d'Halatte" à 400m à l'est du site.
En zone de montagne ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans une zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique, ni un parc naturel régional. Le projet est situé à 480 m à l'est du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Le projet n'est pas localisé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans un bien inscrit au patrimoine mondial et sa zone tampon, un monument historique et ses abords, ou un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☑	☐	La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRi) mais le projet n'est pas situé dans le périmètre de ce PPRi. La commune voisine, Villers-Saint-Paul, est couverte par un PPRT mais le projet n'est pas situé dans le périmètre
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	de ce PPRT. Le PPRi a été approuvé en octobre 2000. Le PPRT a été approuvé le 29 octobre 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans un site ou sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	La commune de Verneuil-en-Halatte n'est pas concernée par une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☑	☐	Le projet se situe dans le site de la "Vallée de la Nonette", inscrit par arrêté du 06 février 1970.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☑	☐	Le projet se situe à 520 m au sud du site Natura 2000 des "Coteaux de l'Oise autour de Creil" (Zone Spéciale de Conservation - Directive Habitats).
D'un site classé ?	☑	☐	Le projet se situe à 1,9 km au nord du site classé "Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles", classé par décret du 05 août 1993.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de prélèvements d'eau supplémentaire par rapport à la situation existante.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Le projet n'impliquera pas de drainages ou de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Les travaux prévus dans le cadre du projet entraîneront des déblais. Ceux-ci seront pris en charge et envoyés vers les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	Les travaux concernent uniquement la mise en conformité de la cellule 3, les autres cellules ne seront pas modifiées. Les consommations d'eau potable ne seront pas impactées par le projet, et l'assainissement du site ne sera pas modifié. Le projet sera en adéquation avec les ressources disponibles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le projet concerne uniquement des aménagements internes au bâtiment existant.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet se tient dans une cellule d'un bâtiment existant. Il n'engendrera pas d'impact supplémentaire sur le site Natura 2000 à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet concerne uniquement des aménagements internes au bâtiment existant. A ce titre, il n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Les risques technologiques de l'exploitation restent les mêmes que ceux de la situation autorisée (incendie prépondérant). L'emprise du site n'est pas incluse dans un plan de prévention des risques technologiques. Le projet n'est pas situé dans le périmètre du PPRT de la société ARKEMA. Le site est implanté en zone d'activités mais qui ne comprend pas d'exploitation SEVESO. Une canalisation de gaz naturel est présente à environ 1,15 km au nord du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	La commune est concernée par le "Territoire à Risque Important d'Inondation" (TRI) de Creil. Toutefois, le projet n'est ni concerné par le risque inondation, ni par le risque remontée de nappes. L'emprise du site est inclus dans une zone Faible pour le retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet concerne uniquement des aménagements internes au bâtiment existant. Aucun rejet supplémentaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet concerne uniquement des aménagements internes au bâtiment existant. Aucun rejet supplémentaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de déplacements ou trafics supplémentaires par rapport à la situation existante.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de nuisances sonores supplémentaires. En effet, l'activité reste la même : une activité de logistique. Les travaux n'entraîneront pas de nuisances, ils seront réalisés à l'intérieur de la cellule 3.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	La commune est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de la base aérienne de Creil, approuvé le 27 août 1982.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Les activités du site sont pas émettrices d'odeurs par nature. Le projet n'engendrera pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Le projet ainsi que les travaux associés n'engendreront pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	L'exploitation ainsi que les travaux seront réalisés en période diurne. Aucune modification des horaires ni de l'éclairage n'est prévue dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Les rejets dans l'air concernent les émissions atmosphériques liées aux rejets moteurs des véhicules. Cependant, comme précisé ci-dessus, le trafic ne se trouvera pas modifié par rapport à la situation existante.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	Le projet concerne des aménagements internes au bâtiment existant. L'exploitation n'entraînera donc pas de rejets liquides supplémentaires.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	Le projet concerne des aménagements internes au bâtiment existant. Il n'engendrera pas d'effluents supplémentaires.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de déchets supplémentaires. L'activité reste la même : activité logistique de matières combustibles et produits dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet concerne des aménagements internes au bâtiment existant, il ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet concerne des aménagements internes au bâtiment existant, il n'engendrera pas de modifications de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet d'aménagement du parc d'activités Alata VI est prévu sur les communes de Creil et Verneuil-en-Halatte (60), à proximité direct de la localisation de notre projet. La zone d'implantation du projet Alata VI est sujette à la même sensibilité environnementale que notre projet. Cependant, notre projet se tient sur un site existant, et comme vu au 6.1, il n'entraînera pas d'impact sur le milieu naturel. Notre projet n'engendrant pas d'impacts supplémentaires par rapport à la situation existante, aucune incidence cumulée n'est à prévoir avec le projet Alata VI.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet ne présente aucune modification de fonctionnement par rapport à l'existant. L'activité reste une activité de logistique de matières combustibles et produits dangereux.

Il n'y a aucune consommation supplémentaire de surfaces actuellement non imperméabilisées, aucun nouveau rejet supplémentaire que ce soit dans l'eau, l'air et les sols.

L'exploitant prévoit des travaux de mise en conformité de la cellule 3, où des liquides inflammables seront stockés. Ces travaux permettront de conformer la cellule aux produits stockés, et d'adapter la défense incendie.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'augmentation du volume de produits stockés au titre des rubriques 4331 et 1436 entraînant un dépassement des seuils de l'enregistrement et de la déclaration respectivement. Ces modifications entraîneront des travaux de mise en conformité de la cellule. Les travaux seront réalisés dans le bâtiment existant et permettront l'exploitation du projet sans risque supplémentaire sur l'environnement. Aucune incidence supplémentaire du projet sur l'environnement n'est attendue dans le cadre de l'exploitation.
De plus, le site est soumis à autorisation au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE. Une évaluation environnementale a, de ce fait, préalablement été réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.
D'après cette évaluation, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Etude_technique_projet	☑
2	Sensibilité_environnementale_projet	☑
3	Plan_cellules	☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom AUBIN

Prénom Florian

Qualité du signataire Directeur Général Adjoint

À Creil

Fait le 11/12/2025

Signé par :
B017BE48FDB6452...

Signature du (des) demandeur(s)

ANNEXE 1

Docusign Envelope ID: FB0AFECA-F69A-49D4-8908-FCE771FA197D

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro		Extension		Nom de la voie	
Code Postal		Localité		Pays	
Tél		Fax			
Courriel	@				

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro	3	Extension		Nom de la voie	Avenue des charmes
Code postal	60100	Localité	Creil	Pays	France
Tél	685948772	Fax			
Courriel	f.aubin@stokomani.fr				

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	DEMOULIN	Prénom	Julien
Qualité	Ingénieur Qualité Sécurité Environnement		
Tél	640257195	Fax	
Courriel	julien.demoulin@andine-groupe.com		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Docusign Envelope ID: FB0AFECA-F69A-49D4-8908-FCE771FA197D

Co-maîtrise d'ouvraae

ANNEXE 3

ANDINE GROUPE

PLAN DE SITUATION

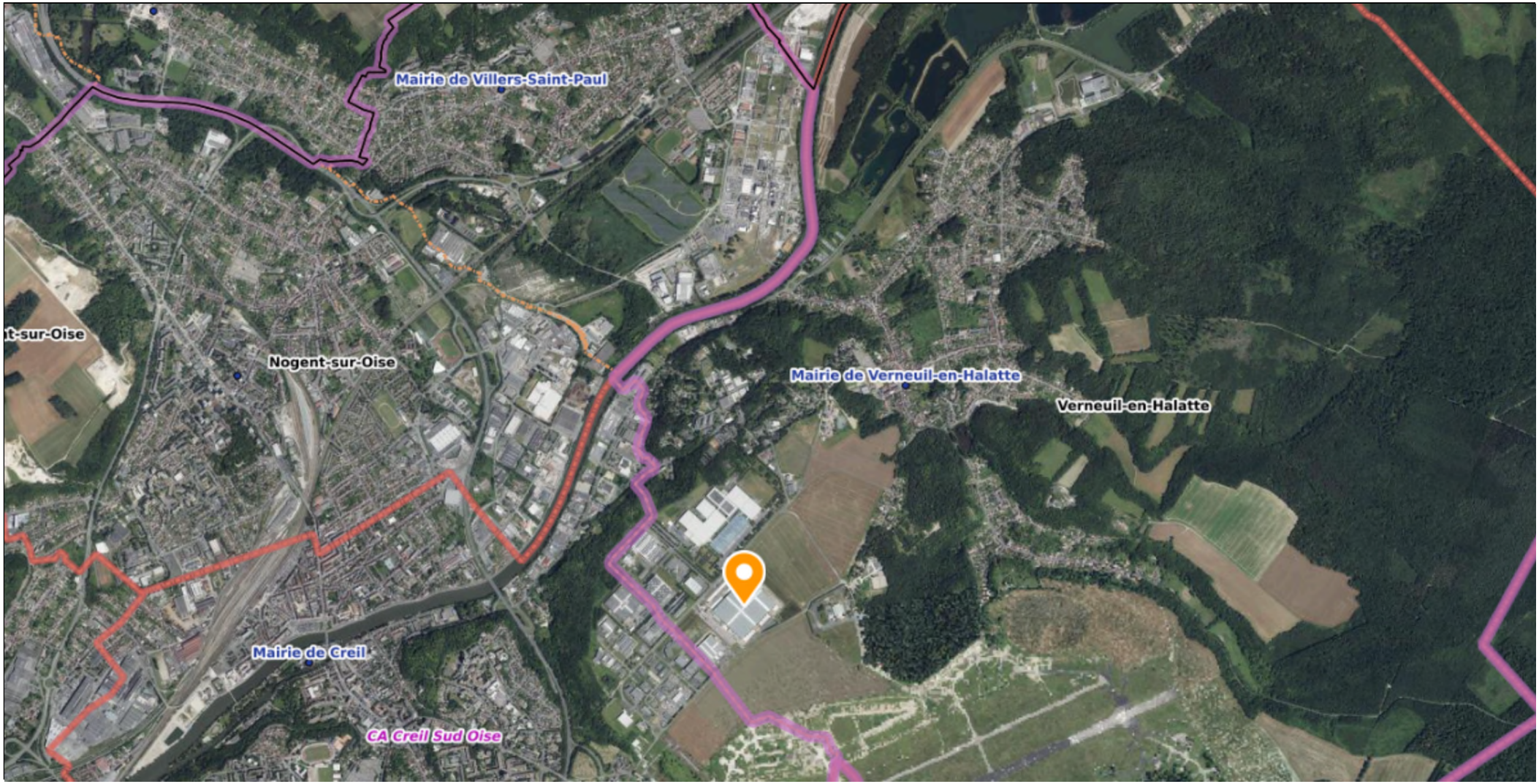

ECH : 1/25 000

ANNEXE 4

ANDINE GROUPE

LOCALISATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

Photographie année 2025

ANDINE GROUPE

LOCALISATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

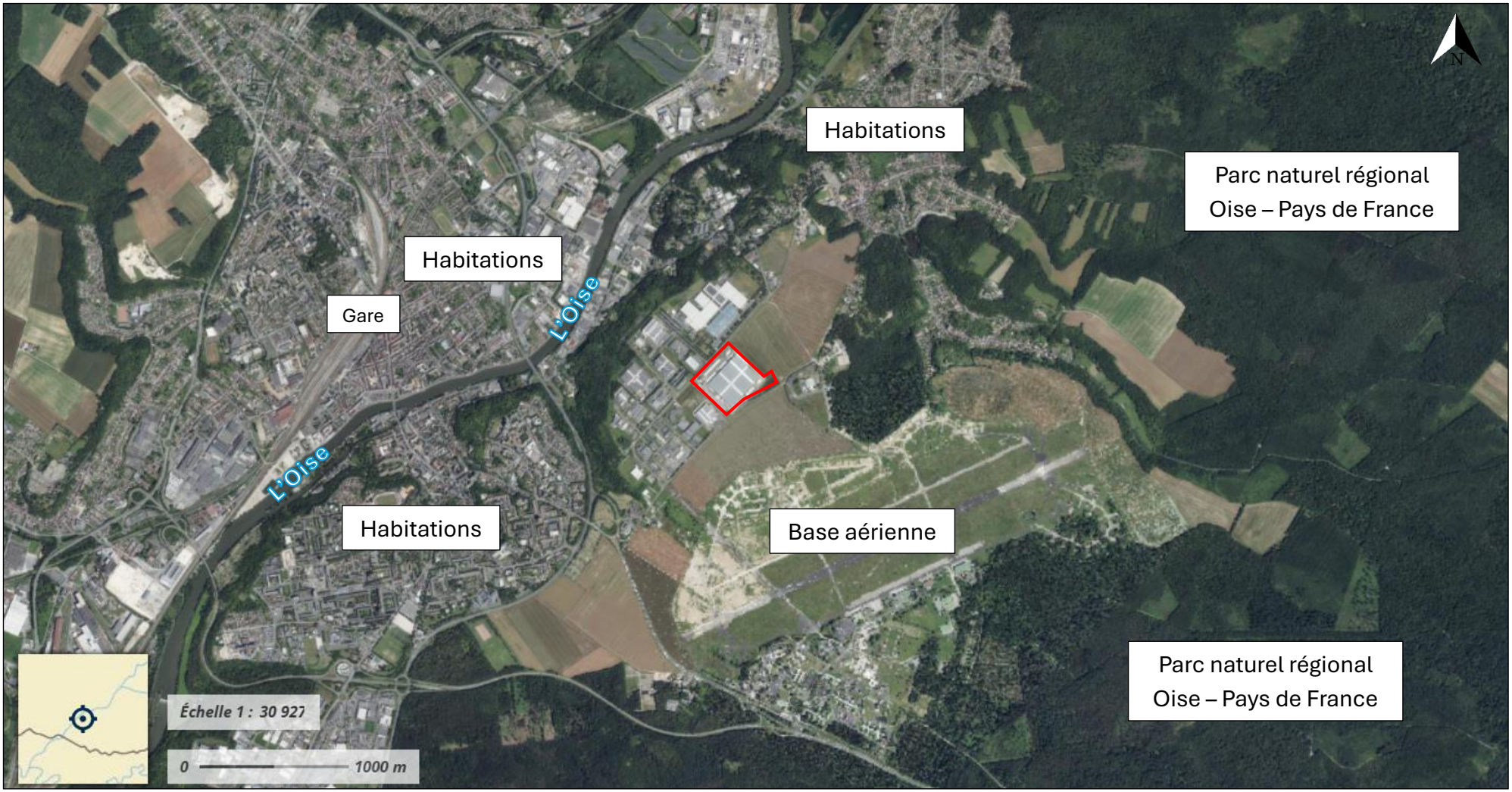

Photographie année 2025

ANNEXE 5

ANDINE GROUPE
PÔLE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT
ZAC Pôle Actif
14, Allée du Piot
30 660 GALLARGUES LE MONTUEUX
Tel : 01.48.17.78.14

CROMOLOGIE
VERNEUIL-EN-HALATTE (60)
ZONES DE COLLECTE - CELLULE 3

Ech : 1/1250
Date : 27/11/2025

PHASE	PLAN	INDICE
PRO	D2	Ø

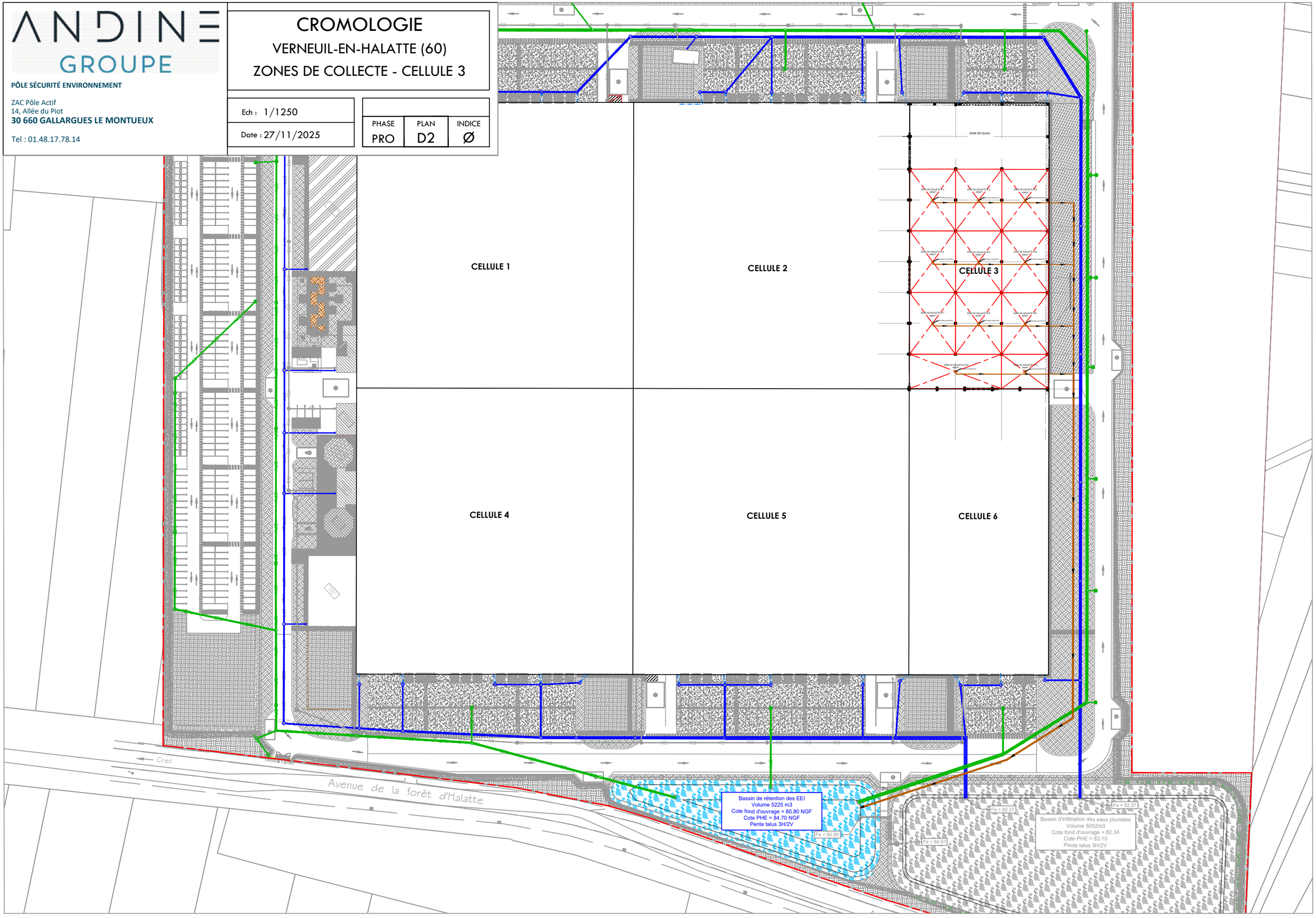

ANDINE GROUPE
PÔLE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT
ZAC Pôle Actif
14, Allée du Piot
30 660 GALLARGUES LE MONTUEUX
Tel : 01.48.17.78.14

CROMOLOGIE

VERNEUIL-EN-HALATTE (60)

ZONES DE COLLECTE - CELLULE 3

Ech : 1/400

Date : 27/11/2025

PHASE	PLAN	INDICE
PRO	D1	Ø

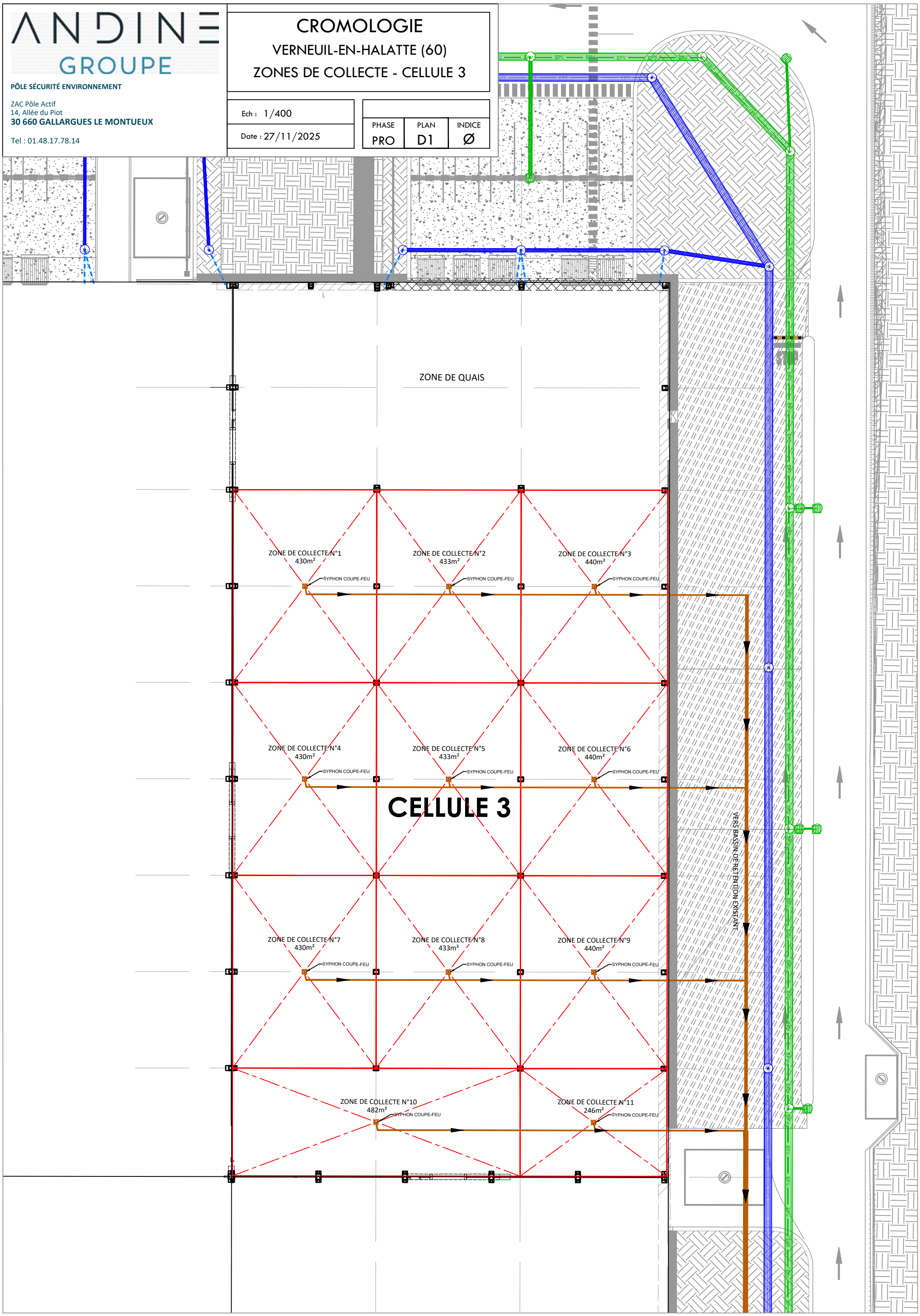

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 1

ANDINE GROUPE

SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Source : Géoportail

Photographie année 2024

ANDINE GROUPE

SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Source : Géoportail

Photographie année 2024

ANDINE GROUPE

SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

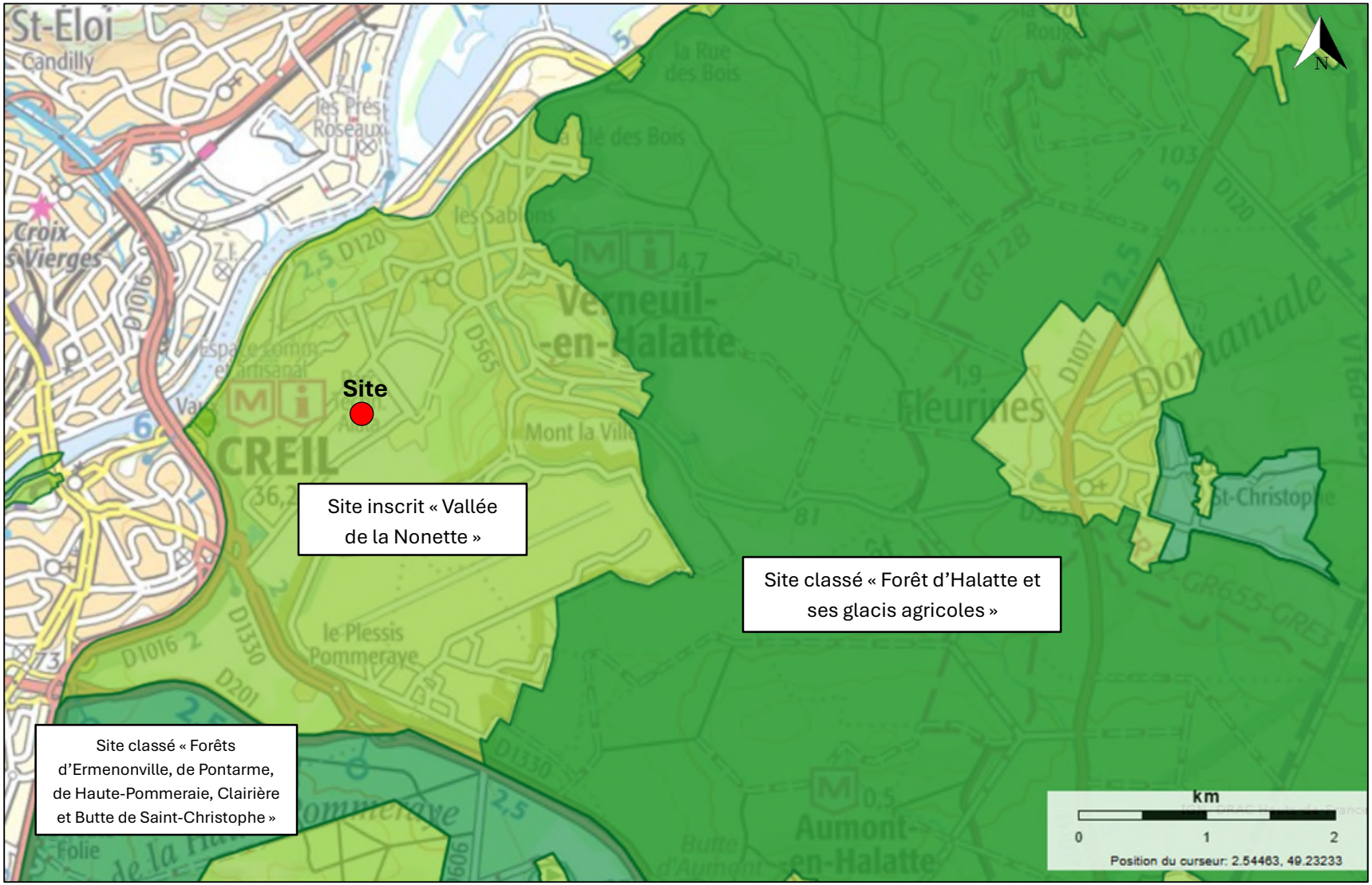

Source : Atlas des Patrimoine

Photographie année 2024

ANDINE GROUPE

SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

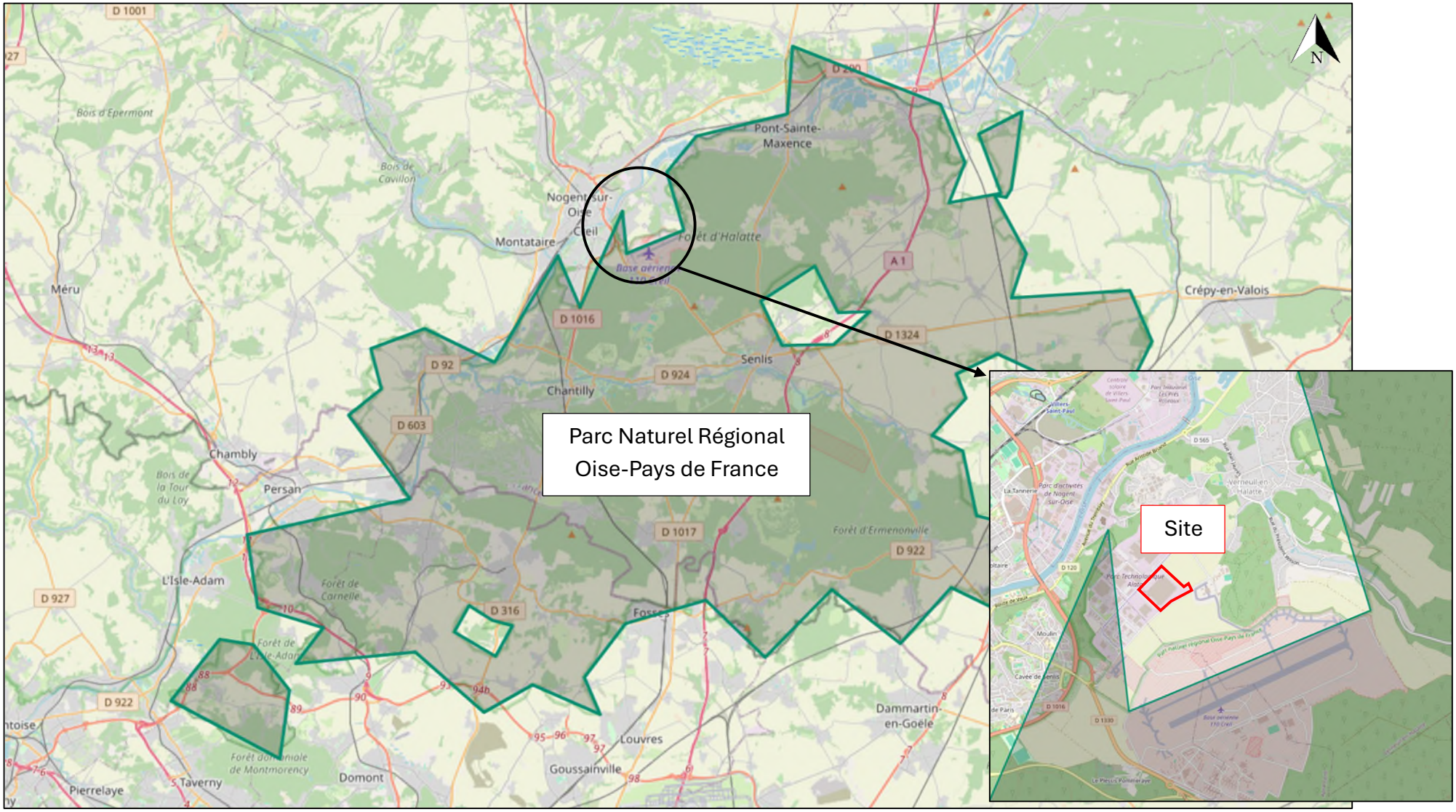

Source : parcs-naturels-regionaux.fr

Photographie année 2024

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 2

ETUDE TECHNIQUE

5, AVENUE DU PARC ALATA

PARC TECHNOLOGIQUE ALATA

60 550 VERNEUIL-EN-HALATTE

Affaire N° AMF25216BE

Version	Date	Type de rapport	Rédacteur
V1	23/09/2025	Rapport Final	Julien DEMOULIN

PÔLE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Siège Social – Agence Sud
ZAC Pôle Actif
14 allée du Piot
30660 Gallargues le Montueux
Tél : 04 66 35 72 64

Agence Ile-de-France
9, allée des impressionniste
Le Monet - BP 57269 Villepinte
95957 Roissy CDG Cedex
Tél :01 48 17 78 11

AMF Qualité Sécurité Environnement
SARL au capital de 8.000 €
SIREN 448 464 917 – APE 7112 B
TVA Intracommunautaire FR 10448464917
www.andine-groupe.com

SOMMAIRE

1. Présentation.....3
1.1. Objet de l'étude 3
1.2. Intervenants.....3
1.3. Présentation générale du site 4
2. Classement ICPE.....5
2.1. Historique réglementaire.....5
2.2. Rubriques ICPE.....6
2.3. Textes applicables.....7
3. Analyse du projet 8
3.1. Description des cellules de stockage (situation actuelle).....8
3.2. Présentation des modifications projetées.....11
3.3. Etude de flux thermiques 13
3.4. Etude D9 et D9A.....18
Conclusion.....21
4. Annexes 22

1. PRESENTATION

1.1. OBJET DE L'ETUDE

La société STOKOMANI est propriétaire de la plate-forme logistique située au niveau du 5 Av. du Parc Alata dans la commune de Verneuil-en-Halatte (60100). Celle-ci est classée sous le seuil de l'autorisation au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le site est soumis aux prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 02 mai 2022.

STOKOMANI souhaite aujourd'hui étendre la zone dédiée au stockage des liquides inflammables au sein de la cellule 3. Cela nécessite une réévaluation des zones de risques induites par le site, grâce notamment à l'utilisation d'outils de calcul pouvant définir plus précisément les distances d'effets.

Dans ce cadre, le Client a sollicité l'assistance technique d'AMF Q.S.E. afin d'évaluer la faisabilité technique de son projet.

1.2. INTERVENANTS

Désignation	Intervenants	Société	Adresse	Tel / Email
Rédacteurs	Julien DEMOULIN Fabien MICHEL	AMF Q.S.E.	9, allée des impressionnistes - Le Monet Villepinte BP 57269 - 95957 ROISSY CDG CEDEX	julien.demoulin@andine-groupe.com +33 (0)6 40 25 71 95 fabien.michel@andine-groupe.com +33 (0)7 87 26 37 96
Représentant de la société 3-14PL	Adrien AGREIRA	3-14PL	/	adrien.agreira@3-14PL.com +33(0)6 15 52 8217
Représentant de la société ACCIL-SAS	Quentin VANDEWALLE	ACCIL-SAS	20 Place du Général Leclerc, 80190 Nesle	quv@accil-sas.fr

1.3. PRESENTATION GENERALE DU SITE

Localisation

L'entrepôt logistique est implanté 5 Av. du Parc Alata à Verneuil-en-Halatte 60100.

La localisation du site est précisée sur la vue aérienne ci-après :

Figure 1 : Périmètre du site

2. CLASSEMENT ICPE

2.1. HISTORIQUE REGLEMENTAIRE

Compte tenu des activités exercées et des caractéristiques du bâtiment, le site relève de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les principaux documents administratifs disponibles pour le site sont listés ci-dessous.

- *Arrêté Préfectoral du 26 Novembre 2021*
- *Arrêté Préfectoral complémentaire du 02 Mai 2022*

2.2. RUBRIQUES ICPE

Rubrique	Libellé de la rubrique	Détails des installations	Régime
1510-1	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques : 1. Entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique 39.a de l'annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement.	Le volume de chaque cellule de l'entrepôt est de : - cellule n°1 : 171 170 m³ ; - cellule n°2 : 171 570 m³ ; - cellule n°3 : 86 772 m³ ; - cellule n°4 : 171 170 m³ ; - cellule n°5 : 171 570 m³ ; - cellule n°6 : 86 772 m³. Soit un volume total de 859 024 m³ Le volume maximum susceptible d'être stocké par cellule, y compris zones de préparation, toutes rubriques confondues (n° 1530, 1532, 2662, 2663) est de : - cellule n°1 : 60 480 m³ ; - cellule n°2 : 60 480 m³ ; - cellule n°3 : 30 240 m³ ; - cellule n°4 : 60 480 m³ ; - cellule n°5 : 60 480 m³ ; - cellule n°6 : 30 240 m³.	A
1532-b	Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique n° 2910-A, ne relevant pas de la rubrique n° 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public : b) Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³	Stockage extérieur de palettes en bois vides : 3 000 m³	D

Rubrique	Libellé de la rubrique	Détails des installations	Régime
2910-A.2	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques n° 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	2 Chaudières gaz naturel de puissance unitaire 2,15 MW Puissance thermique nominale des installations est de **4,3 MW**	DC
2925-1	Accumulateurs électriques (ateliers de charge d'). 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	2 Locaux de charge situé à l'est de puissance totale : 300 kW. Le site dispose de deux locaux de charge dont la puissance maximale de courant continu utilisable pour les opérations de charge de puissance totale **300 kW**.	D
4320-2	Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t (D)	La quantité maximale susceptible d'être stockée sur le site est de **130 tonnes**.	D
4510-2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t (DC)	La quantité maximale susceptible d'être stockée sur le site est de **60 tonnes.**	DC

A (Autorisation) ou D (Déclaration) ou DC (déclaration avec contrôle périodique)

Tableau : Classement actuel du site

2.3. TEXTES APPLICABLES

Compte tenu de l'historique réglementaire et des rubriques ICPE du site, les textes applicables sont les suivants :

- ✓ Arrêté Préfectoral du 26 Novembre 2021
- ✓ Arrêté Préfectoral complémentaire du 02 Mai 2022
- ✓ Arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des ICPE ;
- ✓ Arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique n°2925 *« Ateliers de charge d'accumulateurs »*.
- ✓ Arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910
- ✓ Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

3. ANALYSE DU PROJET

3.1. DESCRIPTION DES CELLULES DE STOCKAGE (SITUATION ACTUELLE)

Le bâtiment, d'une emprise au sol d'environ 65 000 m² a été construit en 2022 sur un terrain couvrant une superficie d'environ 143 000 m².
Celui-ci est réparti comme suit :

- Un bâtiment principal comprenant :
  - 4 cellules de stockage d'une superficie unitaire légèrement inférieure à 12 000m²,
  - 2 cellules de stockage d'une superficie unitaire d'environ 6 000 m²,
  - 2 locaux de charge,
  - Des locaux techniques TGBT,
  - Un local technique (pompes à chaleur)
  - Un local serveur,
  - Un local sprinklage,
  - Un local surpresseur pour la défense incendie du site,
  - Des locaux sociaux et bureaux,
- Un poste de garde assurant une présence physique 24h/24, 7j/7,
- Un bâtiment d'accueil pour les chauffeurs de poids-lourds,
- Un parking véhicules légers (VL) de 330 places dont 30 places visiteurs ;
- 2 aires de stationnement poids-lourds de 38 places au total (30 places pour l'aire en amont du site et 8 places pour celle à l'intérieur du site)
- Un bassin de 4 754 m^3 assurant le rôle de tamponnement des eaux pluviales de voiries et de confinement des eaux susceptibles d'être polluées,
- Un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 5 072 m^3.

Le bâtiment possède une dalle en béton armé. La charpente principale du bâtiment est constituée d'une ossature poteaux/poutres en béton armé. Le toit du bâtiment est constitué d'une toiture à deux pentes équipées d'exutoires de fumée à commande automatique et manuelle et représentant 2% de la surface au sol. La couverture est en bac acier avec une étanchéité de type bitume armé élastomère, auto-protégée par des granulés minéraux, répondant à la norme Broof T3. L'isolation est faite par des panneaux en laine de roche.

Les façades de quais sont en bardage métallique double peau.

Les murs d'isolation des bureaux et des locaux techniques sont des murs REI120 minutes percés d'ouvertures équipées de portes coupe-feu 2 heures. Les murs de séparation des cellules sont des murs de degré REI240 minutes percés d'ouvertures équipées de portes coupe-feu 2 heures de chaque côté (2 portes 2 heures par ouverture).

L'entrepôt est desservi par 29 quais de chargement/déchargement par façade de quai, soit 58 quais.

Pour rappel, le tableau de classement initial concernant les rubriques soumis à un classement SEVESO est le suivant :

ANDINE GROUPE

Calcul SEVESO 3

Affaire n°
Date :
Client :
Site :
Version : n°3

Calcul SEVESO 3				Dangers pour la santé Rubriques ICPE : 4100 à 4199 + 4700 à 4899		Dangers physiques Rubriques ICPE : 4200 à 4499 + 4700 à 4899		Dangers pour l'environnement Rubriques ICPE : 4500 à 4599 + 4700 à 4899		Rubriques avec dépassement direct	
Rubriques	Quantité stockée en tonne	Seuil bas	Seuil haut	Calcul seuil bas	Calcul seuil haut	Calcul seuil bas	Calcul seuil haut	Calcul seuil bas	Calcul seuil haut	Calcul seuil bas	Calcul seuil haut
4320	130	150	500	/	/	0,866666667	0,26	/	/	/	/
4321	3	5 000	50 000	/	/	0,0006	0,00006	/	/	/	/
4331	49	5 000	50 000	/	/	0,0098	0,00098	/	/	/	/
4510	60	100	200	/	/	/	/	0,6	0,3	/	/
4511	50	200	500	/	/	/	/	0,25	0,1	/	/
4734	1	2 500	25 000	0,0004	0,00004	0,0004	0,00004	0,0004	0,00004	/	/
Total				0,0004	0,00004	0,877466667	0,26108	0,8504	0,40004	0	0

Classement SEVESO 3	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**	**NON**

Cellule 2 (cellule de 12 000 m²)

Cette cellule est dédiée au stockage des aérosols, des liquides inflammables et plastique expansé

- Stockage des aérosols

Le stockage d'aérosols est réalisé sur 2 racks, cependant, les aérosols sont cantonnés aux deux niveaux inférieurs des racks, les niveaux supérieurs étants utilisés pour du stockage de produits neutres. Ainsi, le point le plus haut de stockage d'un aérosol est donc inférieur à **3 m**.

- Stockage des liquides inflammables

Le stockage de liquides inflammables est réalisé sur 7 racks, les liquides inflammables sont cantonnés aux trois niveaux inférieurs des racks, les niveaux supérieurs étant utilisés pour du stockage de produits neutres. Ainsi, le point le plus haut de stockage d'un liquide inflammable est donc inférieur à 5m.

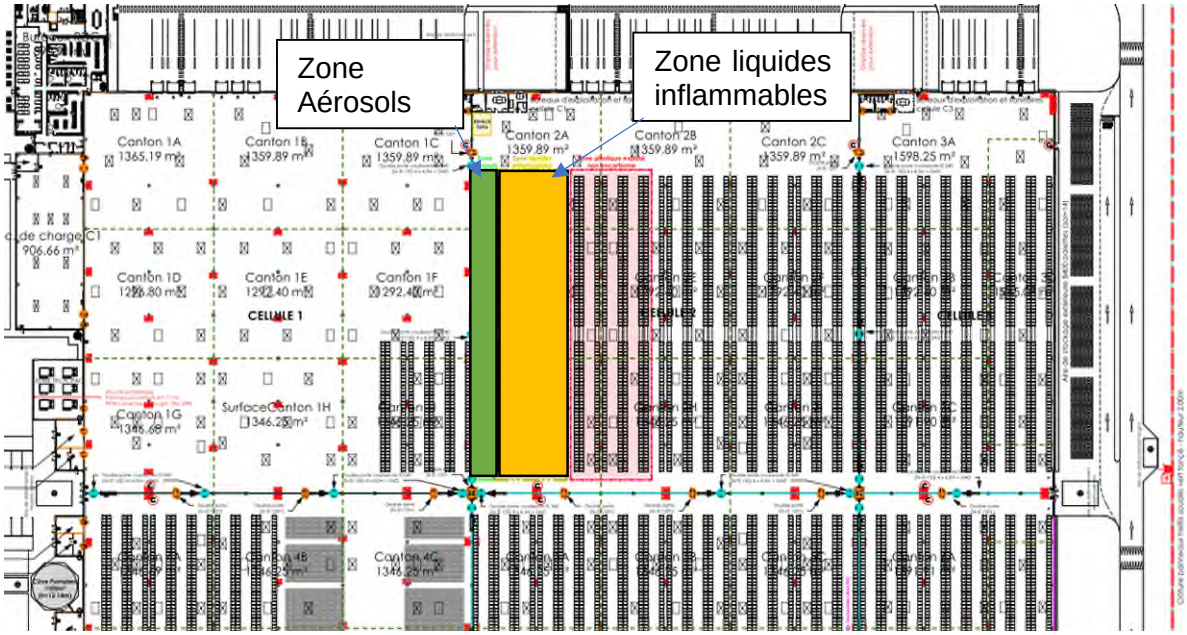

Cellules 1 - 4 - 5 (cellule de 12 000 m²)

Ces cellules comprenant 36 racks sont dédiées au stockage produits combustibles divers neutres

Cellules 3 - 6 (cellule de 6 000 m²)

Ces cellules comprenant 18 racks sont dédiées au stockage produits combustibles divers neutres

3.2. PRESENTATION DES MODIFICATIONS PROJETEES

Cellule 3

La société STOKOMANI souhaite aujourd'hui étendre la zone dédiée aux stockages des produits dangereux au sein de la cellule 3 (cellule de 6 000 m²).

Les modifications de classement des rubriques seraient donc les suivantes :

4320 : Initial : 130 tonnes ➔ Déclaration / Futur : 110 tonnes ➔ Déclaration
4321 : Initial : 3 tonnes ➔ Non classé / Futur : 3 tonnes ➔ Non classé
4331 : Initial : 49 tonnes ➔ Non classé / Futur : 990 tonnes ➔ Enregistrement
4510 : Initial : 60 tonnes ➔ Déclaration / Futur : 60 tonnes ➔ Déclaration
4511 : Initial : 50 tonnes ➔ Non classé / Futur : 50 tonnes ➔ Non classé
4734 : Initial : 1 tonnes ➔ Non classé / Futur : 49 tonnes ➔ Non classé
1436 (non soumis SEVESO) : Initial : 8 tonnes ➔ Non classé / Futur : 900 tonnes ➔ Déclaration

L'étude reposera sur l'analyse réglementaire de :

- ⇨ L'arrêté du 1er juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Le nouveau tableau des rubriques concernées par le classement SEVESO est le suivant :

ANDINE GROUPE

Calcul SEVESO 3

Affaire n°
Date :
Client :
Site :
Version : n°3

Calcul SEVESO 3				Dangers pour la santé Rubriques ICPE : 4100 à 4199 + 4700 à 4899		Dangers physiques Rubriques ICPE : 4200 à 4499 + 4700 à 4899		Dangers pour l'environnement Rubriques ICPE : 4500 à 4599 + 4700 à 4899		Rubriques avec dépassement direct	
Rubriques	Quantité stockée en tonne	Seuil bas	Seuil haut	Calcul seuil bas	Calcul seuil haut	Calcul seuil bas	Calcul seuil haut	Calcul seuil bas	Calcul seuil haut	Calcul seuil bas	Calcul seuil haut
4320	110	150	500	/	/	0,733333333	0,22	/	/	/	/
4321	3	5 000	50 000	/	/	0,0006	0,00006	/	/	/	/
4331	990	5 000	50 000	/	/	0,198	0,0198	/	/	/	/
4510	60	100	200	/	/	/	/	0,6	0,3	/	/
4511	50	200	500	/	/	/	/	0,25	0,1	/	/
4734	49	2 500	25 000	0,0196	0,00196	0,0196	0,00196	0,0196	0,00196	/	/
Total				0,0196	0,00196	0,951533333	0,24182	0,8696	0,40196	0	0

Classement SEVESO 3	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

3.3. ETUDE DE FLUX THERMIQUES

Présentation

L'étude des flux thermiques a été réalisée avec le logiciel Flumilog.

Cette méthode est explicitement mentionnée dans plusieurs arrêtés ministériels et, en particulier, l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts.

Le but de l'étude est de modéliser les effets thermiques d'un incendie au niveau de la cellule projetée et de proposer des mesures constructives de réduction de risque qui permettront de répondre aux exigences de l'article 2 et l'annexe VIII de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 modifié.

Les dimensions du bâtiment, les dispositions constructives et le mode de stockage pris en compte sont explicités dans la partie hypothèses de calcul du résultat ci-après.

Ces hypothèses sur les données de stockage (la nature des produits et la disposition) permettent d'appréhender les flux les plus majorants pour la cellule.

Les notes de calcul se trouvent en annexe de cette étude.

- **Version du logiciel**

Les calculs de flux thermiques ont été réalisés selon la version v6.2.3.0 (calculs réalisés en septembre 2025) de l'outil de calcul du modèle Flumilog (interface graphique v.6.0.7).

Du fait des évolutions du logiciel ou de l'interface graphique, la réalisation des calculs avec des versions ultérieures de l'outil peut entrainer des résultats différents.

- **Glossaire**

R : Résistance Structure (min)

E : Etanchéité aux gaz (min)

I : Critère d'isolation de paroi (min)

Y : Résistance des fixations (min)

- **Caractéristiques géométriques**

Les caractéristiques géométriques des cellules de stockage sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques de la cellule de stockage

	Cellule 3
Surface	6028 m²
Longueur (m)	111,13 m
Largeur (m)	53,79 m
Hauteur (m)	14,3 m

- **Dispositions constructives**

Les dispositions constructives des cellules de stockage sont récapitulées dans le tableau ci-dessous et schématisées dans le plan de la page suivante :

Tableau 2 : Dispositions constructives des cellules de stockage

	Cellule 3
Nature de la Structure	Poteau béton Poutre béton Stabilité des poutres : R60 Stabilité des pannes : R15
Toiture	Bac acier multicouches avec une étanchéité de type bitume armé élastomère
Désenfumage	2% de désenfumage
Nature des murs séparatifs	Murs de séparation entre cellules et bureaux ou locaux techniques : REI 120 Murs de séparation entre cellules : REI240
Nature des murs extérieurs	Ecran thermique REI120 au niveau du pignon Bardage métallique double peau R120 EI 15 au niveau des façades de quais

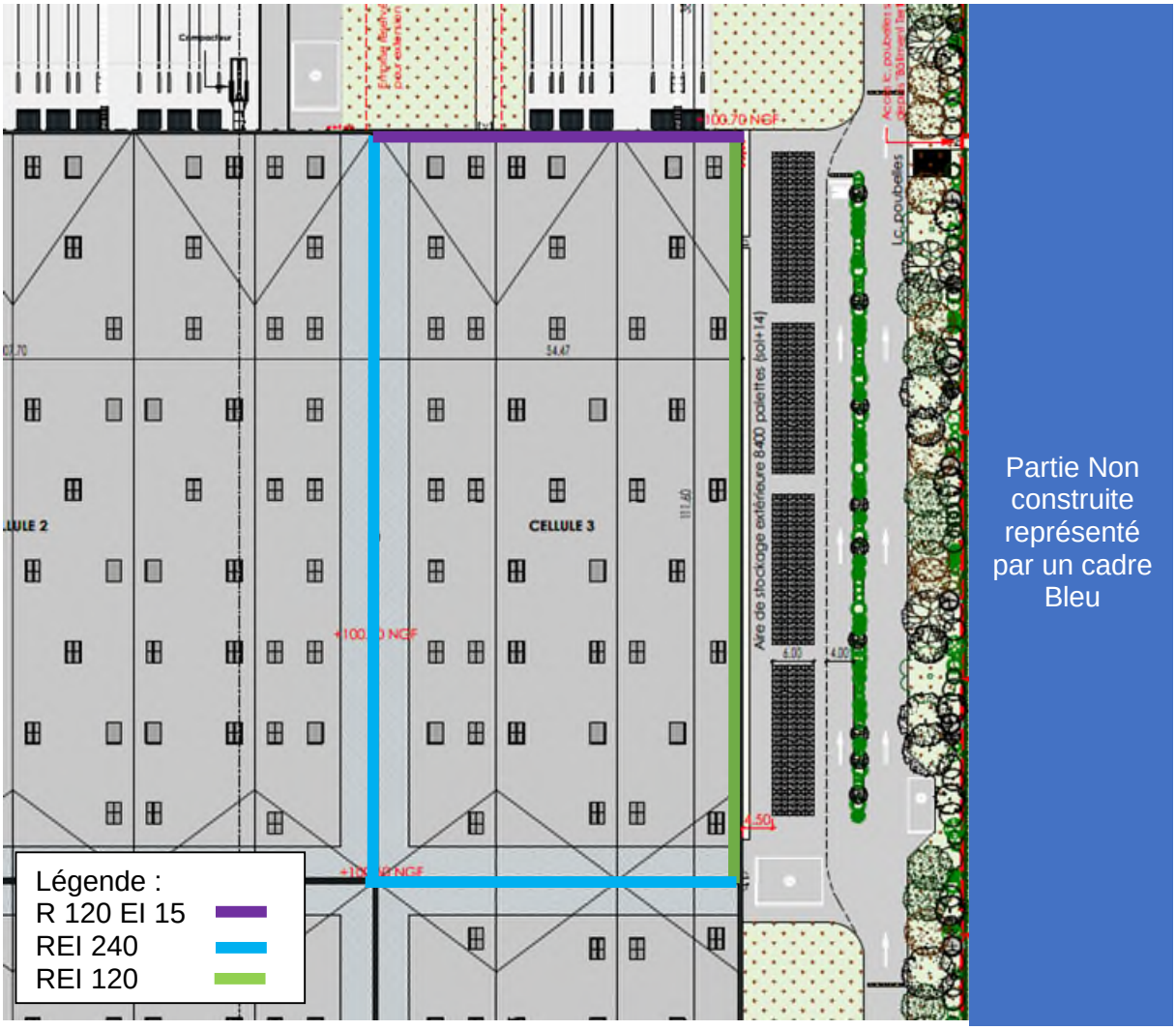

Résultats des modélisations

➢ Scénario : Incendie de la cellule 3

Hypothèses de calcul	
Mode de stockage	Le stockage des produits dans la cellule est retenu en rack Hauteur de stockage supérieure à 7,6m
Type de produits stockés	**De façon conservative, nous prendrons un stockage de palettes type rubrique 4331 (Palette LI) avec un volume cumulé pour les rubriques ICPE 1436 et 4331 à savoir : 900 tonnes + 990 tonnes soit 1890 tonnes au total de produit LI.**
Hauteur de la cible pour les effets à hauteur d'homme	La hauteur de cible est prise égale à 1,8 m.

Résultats

Nota : La durée de l'incendie est de 97,4 minutes.

Conclusions – Scénario 1

L'analyse des flux thermiques présentés ci-dessus met en évidence que les flux thermiques de plus de 8 et 5 kW/m² associés à l'incendie de la cellule 3 restent contenus dans les limites de propriété.

Les flux de plus de 3 kW/m² sortent du site en direction Nord impactant un terrain agricole.

Afin de mettre la cellule en conformité, il sera nécessaire de rendre la façade de quai coupe-feu 2 heure par la mise en place d'un flocage.

➢ Scénario : Incendie de la cellule 3 avec flocage

Hypothèses de calcul	
Mode de stockage	Le stockage des produits dans la cellule est retenu en rack Hauteur de stockage supérieure à 7,6m
Type de produits stockés	**De façon conservative, nous prendrons un stockage de palettes type rubrique 4331 (Palette LI) avec un volume cumulé pour les rubriques ICPE 1436 et 4331 à savoir : 900 tonnes + 990 tonnes soit 1890 tonnes au total de produit LI.**
Hauteur de la cible pour les effets à hauteur d'homme	La hauteur de cible est prise égale à 1,8 m.

Résultats

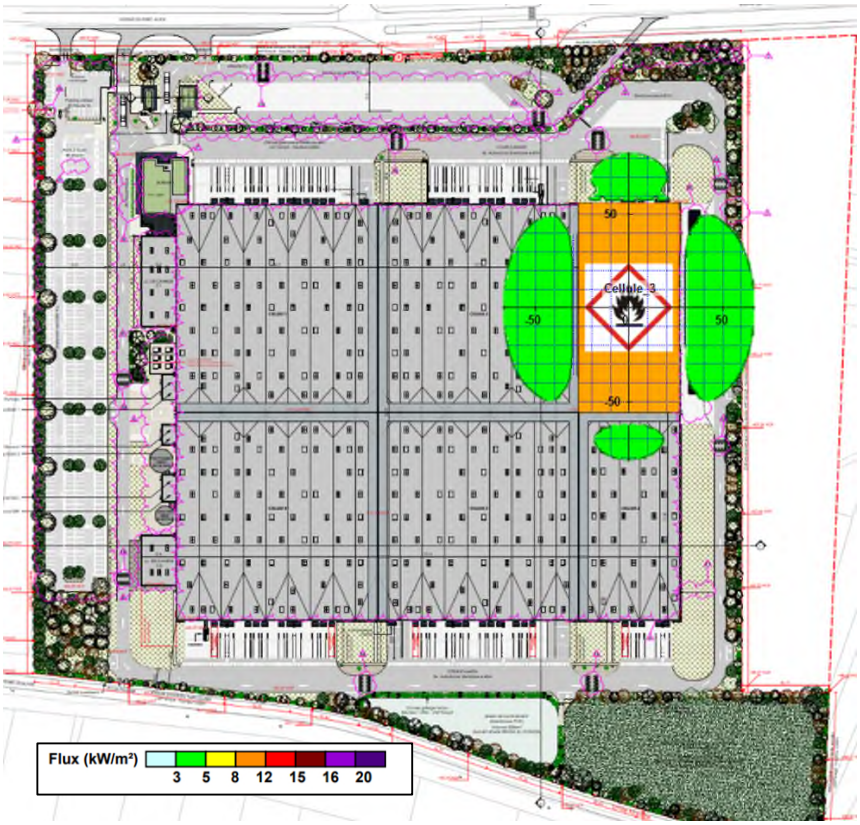

Nota : La durée de l'incendie est de 97,4 minutes.

Conclusions – Scénario 1bis

L'analyse des flux thermiques présentés ci-dessus met en évidence que les flux thermiques de plus de 8 et 5 kW/m² associés à l'incendie de la cellule 3 ne sortent plus au niveau de la façade de quai.
Le flocage de la façade de quai permet ainsi de retenir les flux létaux à l'intérieur de la cellule 3.

Les flux de plus de 3 kW/m² sortent du site en direction Nord impactant un terrain agricole.

3.4. ETUDE D9 ET D9A

Présentation

Les études D9 et D9A ont été réalisées avec les fascicules :

- ⇨ D9 - Guide pratique d'appui de dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie « Édition juin 2020 »
- ⇨ D9A - Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction « Édition juin 2020 »

Cette méthode est explicitement mentionnée dans plusieurs arrêtés ministériels et, en particulier, l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts.

Le but de ces études est de modéliser les volumes nécessaires pour éteindre un incendie et modéliser les volumes nécessaires pour confiner les eaux incendie.

Les hypothèses sur les données de stockage (la nature des produits et la disposition) permettent d'appréhender les volumes maximaux de besoin en eau et de rétention à prévoir pour le projet.

Les notes de calcul se trouvent en annexe de cette étude.

Pour les différents calculs qui suivent, il a été pris un volume de rétention égal à 100% du volume de la zone de collecte de 500 m² à savoir :

- Cellule 3, (présentant 12 zones de collectes) :
    - o 1890(*) / 12 = 157,5 m^3

Il est important de rappeler que les calculs sont réalisés pour la cellule 3

Enfin, les données de besoin en eau et de rétention existant sont les suivantes :

- Besoin en eau (D9) :
    - o 660 m^3/h
- Besoin de rétention (D9A) :
    - o 2 621 m^3
- Volume du bassin de confinement :
    - o 5 225 m^3

(*) ratio : 1 tonne pour 1 m^3

Résultats des modélisations

➢ Scénario : Calcul des besoins en eau de la cellule 3 et mise en rétention de celle-ci

ANDINE GROUPE	Calcul D9 (Edition Juin 2020)	Affaire n° / Date : / Client : / Site : / Version : n°4

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Batiment de Verneuil-en-Halatte			
Principales activités	Stockage			
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	1849 tonne de Liquide Inflammable			
CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES / JUSTIFICATIONS
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE (1)(2)(3) - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12m - Jusqu'à 30 m - Jusqu'à 40 m - Au-delà de 40 m	 0 0,1 0,2 0,5 0,7 0,8		0,5	Stockage à 12m
TYPE DE CONSTRUCTION (4) - Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 60 - Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 30 - Résistance mécanique de l'ossature < R 30	 -0,1 0 0,1		-0,1	Struture beton
MATÉRIAUX AGGRAVANTS Présence d'au moins un matériau aggravant (5)	0,1		0,1	toiture avec membrane bitunimeuse
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES - Accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1		-0,1	Poste de garde H24 7/7 + DAI globale
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6)	-0,1		-0,1	
- Service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	-0,3			
Σ coefficients		0	0,3	/
1 + Σ coefficients		1,0	1,3	/
Surface (S en m²)		0,00 m²	6 000,00 m²	Cellule C3 non recoupé (6000 m²)
Qi = 30 x S/500 x (1 + Σ Coef) (8)		0,00	468,00	/
Catégorie de risque (9) Risque faible : Q_{RF} = Qi x 0,5 Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2		0,00 m3/h	3 936,00 m3/h	Risque 3 (LI)
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau (10) : Q_{RF},Q1, Q2 ou Q3 ÷ 2	Sprinkler ?	0,00 m3/h	Oui 468,00 m3/h	Spk present
DEBIT CALCULÉ (11) (Q en m³/h)		468,00 m3/h		
DEBIT RETENU (12) (13) (14)		480,00 m3/h		

ANDINE GROUPE

Calcul D9A (Edition Juin 2020)

Affaire n°
Date :
Client :
Site :
Version : n°4

TABLEAU DE CALCUL DU VOLUME A METTRE EN RETENTION (en m^3)

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : (Besoins x 2 heures au minimum)	960,00 m3
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinklers	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	661,00 m3
		+	+
	Rideau d'eau	Besoin x 90 mn	0,00 m3
		+	+
	RIA	A négliger	0,00 m3
		+	+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en général, 15-25 mn)	0,00 m3
		+	+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0,00 m3
			+
	Colonne humide	Débit x temps de fonctionnement requis	0,00 m3
		+	+
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m² de surface de drainage	620,00 m3
		+	+
Présence de stocks de liquides		100% du volume contenu dans la zone de collecte	157,50 m3
		=	=
Volume total de liquide à mettre en rétention			2 398,50 m3

CONCLUSION

Le site est soumis aux prescriptions des Arrêtés Ministériels du :

- 01/06/15 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de l'une au moins des rubriques 4331 ou 4734 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Le Client souhaite aujourd'hui étendre la zone dédiée au stockage de liquides inflammables au sein de la cellule 3.

La réévaluation des zones de risques induits par le site, a mis à l'évidence l'impact des installations de lutte contre l'incendie et de ces zones de stationnement par des flux de plus de 5 kW/m² et 8 kW/m². Le renforcement coupe-feu de certain mur sera nécessaire.

Concernant les moyens de luttes contre l'incendie et leurs besoins de rétention associé, l'étude ci-dessus, démontre leurs bons dimensionnements sans travaux additionnels (ajout de poteau incendie ou agrandissement du bassin de confinement existant).

Les études et les travaux à réaliser sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Mise en conformité
Libellé des travaux
Création d'un réseau de collecte sous dallage pour la cellule 3, y compris siphon coupe-feu
Création de zones de collecte de 500 m² pour la cellule 3, via surbots et barrières écluses
Modification de l'installation de désenfumage pour être conforme IT 246 & ICPE
Création des protections sprinkler in-racks
Création d'un écran thermique sur la façade de quai

Tableau 3 : Liste des études/travaux pour la mise en conformité

4. ANNEXES

ANNEXE I – Modélisation de l'incendie de la cellule 3

ANNEXE II – Modélisation de l'incendie de la cellule 3 avec flocage

ANNEXE III – Notes de calcul D9 et D9A

ANNEXE 1

FLUM*ilog*

Interface graphique v.6.2.3.0

Outil de calcul6.1.0

Flux Thermiques
Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	**JULIEN_DEMOULIN**
Société :	**ANDINE_GROUPE**
Nom du Projet :	**AMF25216BE_C3_1890T_V1**
Cellule :	**C3**
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	**16/09/2025 à12:06:21avec l'interface graphique v. 6.2.3.0**
Date de création du fichier de résultats :	**09/07/25**

I. DONNEES D'ENTREE :

Donnée Cible

Hauteur de la cible : 1,8 m

Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule_3			
Longueur maximum de la cellule (m)	111,0		
Largeur maximum de la cellule (m)	53,0		
Hauteur maximum de la cellule (m)	14,3		
Coin 1	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 2	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 3	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 4	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0

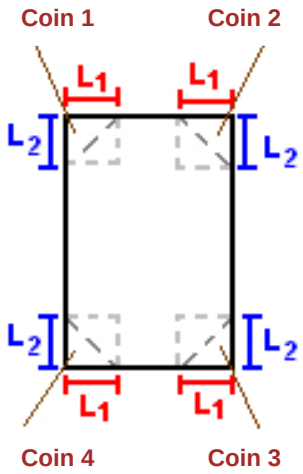

Hauteur complexe			
	1	2	3
L (m)	0,0	0,0	0,0
H (m)	0,0	0,0	0,0
H sto (m)	0,0	0,0	0,0

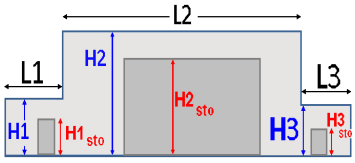

Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	60
Résistance au feu des pannes (min)	15
Matériaux constituant la couverture	metallique multicouches
Nombre d'exutoires	20
Longueur des exutoires (m)	3,0
Largeur des exutoires (m)	2,0

Parois de la cellule : Cellule_3

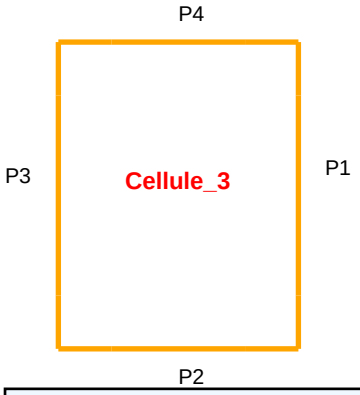

	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
Composantes de la Paroi	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante
Structure Support	Autostable	Autostable	Autostable	Autostable
Nombre de Portes de quais	0	0	0	5
Largeur des portes (m)	0,0	0,0	0,0	2,2
Hauteur des portes (m)	4,0	4,0	4,0	2,4
	Un seul type de paroi	*Un seul type de paroi*	*Un seul type de paroi*	*Un seul type de paroi*
Matériau	Beton Arme/Cellulaire	Beton Arme/Cellulaire	Beton Arme/Cellulaire	bardage double peau
R(i) : Résistance Structure(min)	120	240	240	120
E(i) : Etanchéité aux gaz (min)	120	240	240	15
I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)	120	240	240	15
Y(i) : Résistance des Fixations (min)	120	240	240	15

Stockage de la cellule : Cellule_3

Mode de stockage LI

Masse totale de liquides inflammables 1890 t

Palette type de la cellule Cellule_3

Dimensions Palette

Longueur de la palette : Sans Objet

Largeur de la palette : Sans Objet

Hauteur de la palette : Sans Objet

Volume de la palette : Sans Objet

Nom de la palette : Palette LI

Poids total de la palette : Par défaut

Composition de la Palette (Masse en kg)

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : Sans Objet

Puissance dégagée par la palette : Sans Objet

Merlons

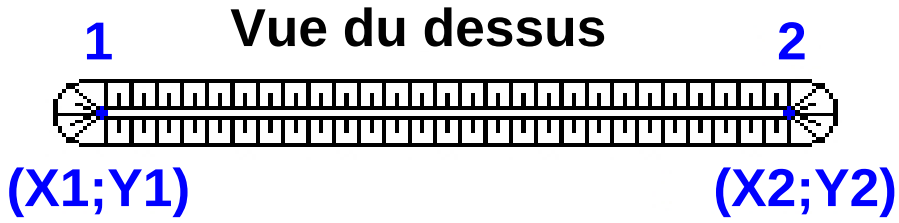

		Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
Merlon n°	Hauteur (m)	X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : Cellule_3

La cinétique de l'incendie n'est pas calculée pour les liquides inflammables.

Durée indicative de l'incendie dans la cellule LI : Cellule_3 97,4 min (durée de combustion calculée)

Distance d'effets des flux maximum

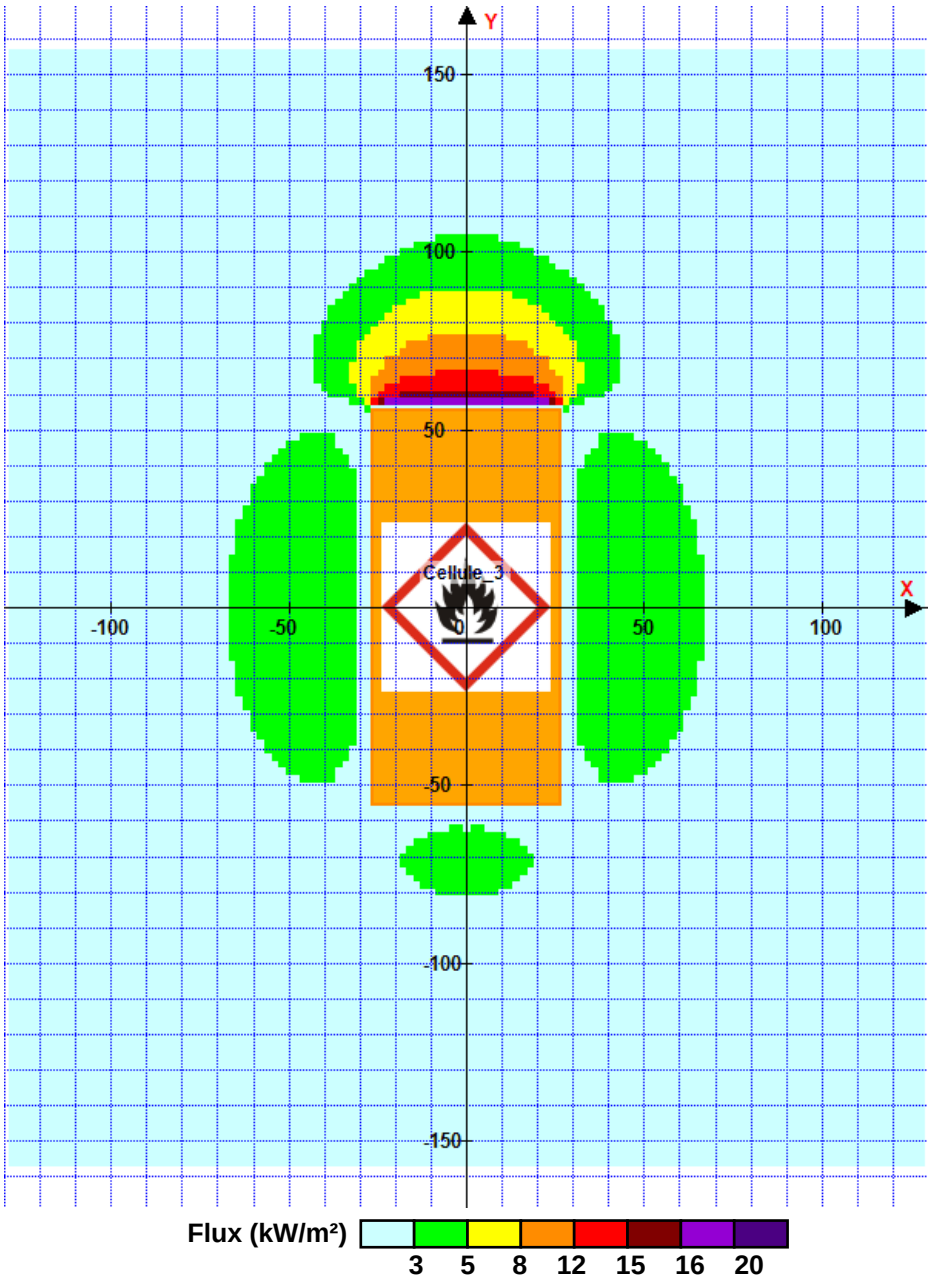

Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme,le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

ANNEXE 2

FLUM*ilog*

Interface graphique v.6.2.4.1

Outil de calcul6.1.0

Flux Thermiques
Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	**JULIEN_DEMOULIN**
Société :	**ANDINE_GROUPE**
Nom du Projet :	**AMF25216BE_C3_1890T_V1_flocage**
Cellule :	**C3**
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	**17/11/2025 à14:58:30avec l'interface graphique v. 6.2.4.1**
Date de création du fichier de résultats :	**09/07/25**

I. DONNEES D'ENTREE :

Donnée Cible

Hauteur de la cible : 1,8 m

Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule_3			
Longueur maximum de la cellule (m)	111,0		
Largeur maximum de la cellule (m)	53,0		
Hauteur maximum de la cellule (m)	14,3		
Coin 1	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 2	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 3	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0
Coin 4	non tronqué	L1 (m)	0,0
		L2 (m)	0,0

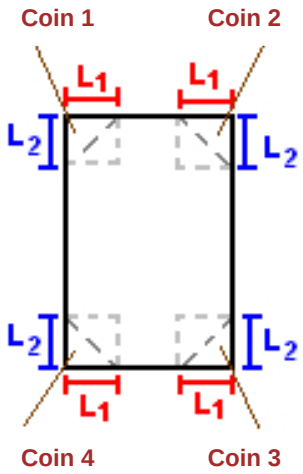

Hauteur complexe			
	1	2	3
L (m)	0,0	0,0	0,0
H (m)	0,0	0,0	0,0
H sto (m)	0,0	0,0	0,0

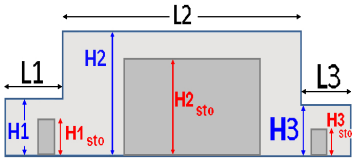

Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	60
Résistance au feu des pannes (min)	15
Matériaux constituant la couverture	metallique multicouches
Nombre d'exutoires	20
Longueur des exutoires (m)	3,0
Largeur des exutoires (m)	2,0

Parois de la cellule : Cellule_3

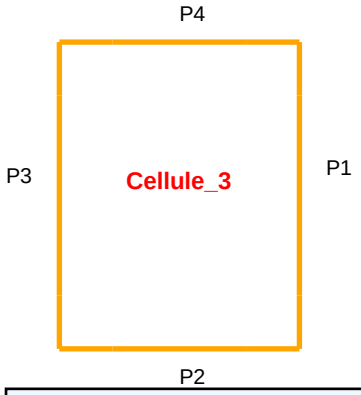

	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
Composantes de la Paroi	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante
Structure Support	Autostable	Autostable	Autostable	Autostable
Nombre de Portes de quais	0	0	0	5
Largeur des portes (m)	0,0	0,0	0,0	2,2
Hauteur des portes (m)	4,0	4,0	4,0	2,4
	Un seul type de paroi	*Un seul type de paroi*	*Un seul type de paroi*	*Un seul type de paroi*
Matériau	Beton Arme/Cellulaire	Beton Arme/Cellulaire	Beton Arme/Cellulaire	bardage double peau
R(i) : Résistance Structure(min)	120	240	240	120
E(i) : Etanchéité aux gaz (min)	120	240	240	120
I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)	120	240	240	120
Y(i) : Résistance des Fixations (min)	120	240	240	120

Stockage de la cellule : Cellule_3

Mode de stockage LI

Masse totale de liquides inflammables 1890 t

Palette type de la cellule Cellule_3

Dimensions Palette

Longueur de la palette : Sans Objet

Largeur de la palette : Sans Objet

Hauteur de la palette : Sans Objet

Volume de la palette : Sans Objet

Nom de la palette : Palette LI

Poids total de la palette : Par défaut

Composition de la Palette (Masse en kg)

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : Sans Objet

Puissance dégagée par la palette : Sans Objet

Merlons

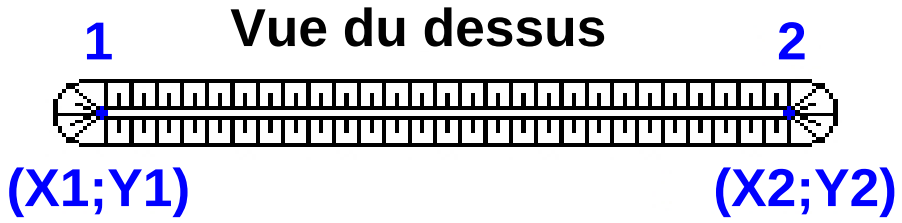

		Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
Merlon n°	Hauteur (m)	X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : Cellule_3

La cinétique de l'incendie n'est pas calculée pour les liquides inflammables.

Durée indicative de l'incendie dans la cellule LI : Cellule_3 97,4 min (durée de combustion calculée)

Distance d'effets des flux maximum

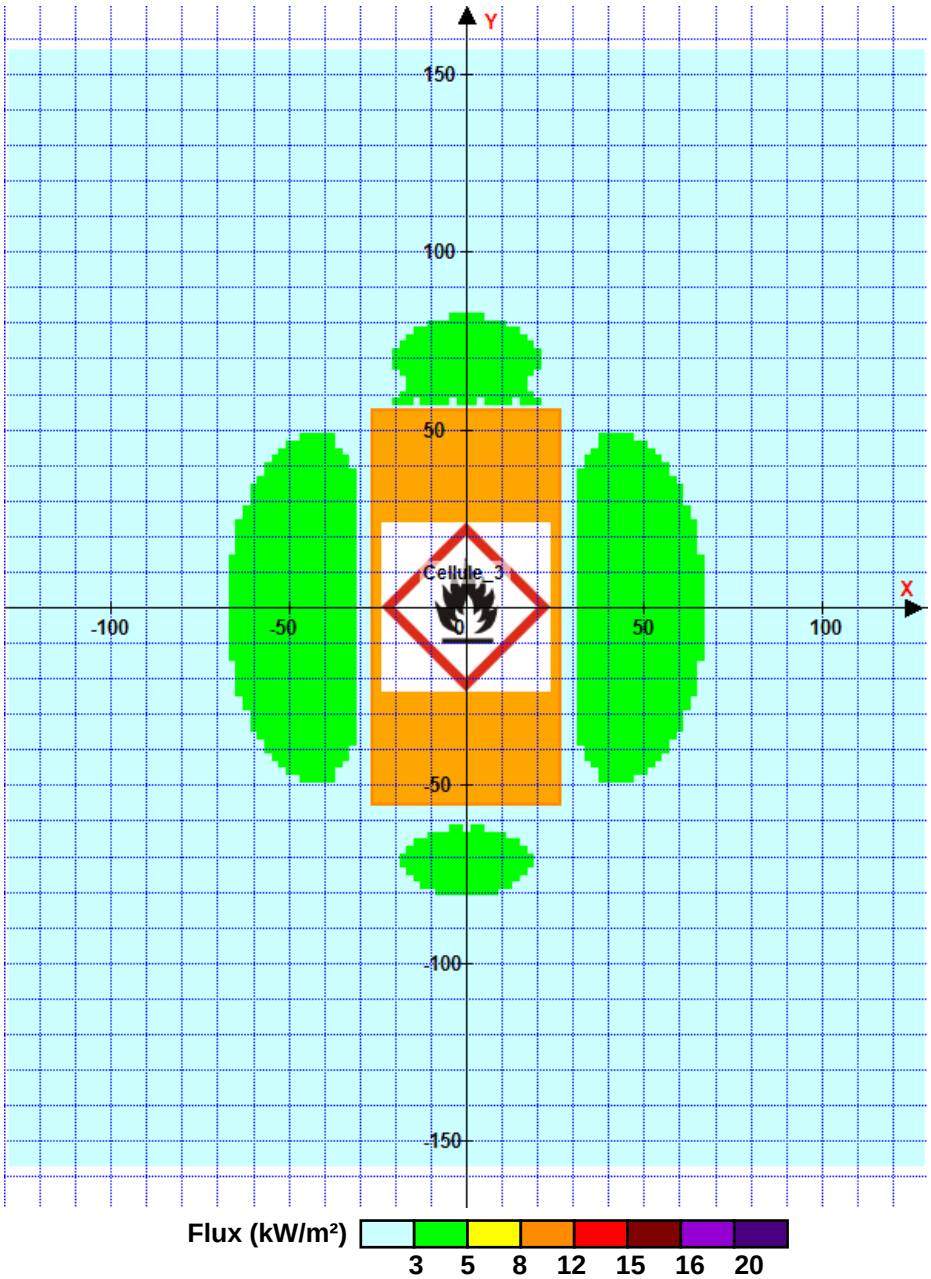

Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme,le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

ANNEXE 3

Numéro de version	Date	Objet des modifications
n°1	18/01/2020	Version initiale
n°2	15/02/2021	Correction bug mineur
n°3	22/07/2021	Mise à jour de l'outil de calcul
n°4	01/08/2022	Ajout de plusieurs fonctions : - 3 cas Activités - 3 cas Stockages - Modification des arrondies (15,30,60,90,120 m3) - Modification du temps de calcul D9 (de 1 à 10h)

Ce document a été développé par **Julien DEMOULIN** & **Arthur VANLAUWE**, pour le compte de la Société **AMF QUALITE SECURITE ENVIRONNEMENT**, **PÔLE ENVIRONNEMENT** d'**ANDINE GROUPE**, titulaire des droits patrimoniaux.

L'utilisation de ce document est accordée pour les missions des sociétés du **GROUPE ANDINE**.

Tous droit réservés, toute duplication ou utilisation sans accord écrit est prohibée

ANDINE
GROUPE

ANDINE GROUPE

Calcul D9 (Edition Juin 2020)

Affaire n° AMF25269BE
Date : 20/11/2025
Client :
Site : Alata II
Version : n°4

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE	
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Batiment de Verneuil-en-Halatte
Principales activités	Stockage
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	1849 tonne de Liquide Inflammable

CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES / JUSTIFICATIONS
		Activité	Stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE (1)(2)(3)				
- Jusqu'à 3 m	0			
- Jusqu'à 8 m	0,1			
- Jusqu'à 12m	0,2		0,5	Stockage à 12m
- Jusqu'à 30 m	0,5			
- Jusqu'à 40 m	0,7			
- Au-delà de 40 m	0,8			
TYPE DE CONSTRUCTION (4)				
- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 60	-0,1		-0,1	Struture beton
- Résistance mécanique de l'ossature ≥ R 30	0			
- Résistance mécanique de l'ossature < R 30	0,1			
MATÉRIAUX AGGRAVANTS Présence d'au moins un matériau aggravant (5)	0,1		0,1	toiture avec membrane bitunimeuse
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES - Accueil 24H/24 (présence permanente à l'entrée)	-0,1		-0,1	Poste de garde H24 7/7 + DAI globale
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6)	-0,1		-0,1	
- Service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	-0,3			
Σ coefficients		0	0,3	/
1 + Σ coefficients		1,0	1,3	/
Surface (S en m²)		0,00 m²	6 000,00 m²	Cellule C3
Qi = 30 x S/500 x (1 + Σ Coef) (8)		0,00	468,00	/
Catégorie de risque (9)			3	Risque 3 (LI)
Risque faible : Q_{RF} = Qi x 0,5 Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2		0,00 m3/h	936,00 m3/h	
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau (10) :	Sprinkler ?		Oui	Spk present
Q_{RF},Q1, Q2 ou Q3 ÷ 2		0,00 m3/h	468,00 m3/h	
DEBIT CALCULÉ (11) (Q en m³/h)		468,00 m3/h		
DEBIT RETENU (12) (13) (14)		480,00 m3/h		

Notes :

(1) Sans autre précision, la hauteur de stockage doit être considérée comme étant égale à la hauteur du bâtiment moins 1 m (cas des bâtiments de stockage).

(2) En cas de présence exclusive de liquides inflammables ou combustibles (point d'éclair inférieur à 93°C) dans des contenants de capacité unitaire > 1 m3, retenir un coefficient égal à 0 (valable pour les stockages et les activités).

(3) Pour les activités retenir un coefficient égal à 0.

(4) Pour ce coefficient, ne pas tenir compte de l'installation d'extinction automatique à eau.

(5) Les matériaux aggravants à prendre en compte sont :
- fluide caloporteur organique combustible d'une capacité de plus de 1 m3 ;
- panneaux sandwich à isolant combustible présentant un classement de réaction au feu B s1 d0 ou inférieur selon l'arrêté du 21 novembre 2002 ;
- bardage extérieur combustible (bois, matières plastiques) ;
- revêtement d'étanchéité bitumé sur couverture (sauf couverture en béton),
- aménagements intérieurs en bois (planchers, sous-toiture, etc.) ;
- matériaux d'isolation thermique combustibles en façade et en toiture (matières plastiques, matériaux biosourcés, etc.) ;
- panneaux photovoltaïques.
Si la catégorie de risque retenue est déjà majorée du fait de la présence de panneaux sandwich (voir chapitre 4.1.2), ceux-ci ne sont plus considérés comme des matériaux aggravants.

(6) Une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkleur peut faire office de détection automatique d'incendie.

(7) La présence seule d'équipiers de première intervention ou d'un service de sécurité utilisant uniquement des moyens de première intervention (extincteurs, RIA) ne permet pas de retenir cette minoration.

(8) Qi : débit intermédiaire du calcul en m3/h.

(9) La catégorie de risque RF, 1, 2 ou 3 est fonction du classement des activités et stockages référencés en annexe 1.
Pour le risque RF, voir également le chapitre 4.1.2.

(10) Un risque est considéré comme protégé par une installation d'extinction automatique à eau si :
- protection autonome, complète (couvrant l'ensemble de la surface de référence) et dimensionnée en fonction de la nature du stockage et de l'activité réellement présente en exploitation, en fonction des règles de l'art et des référentiels existants ;
- installation entretenue et vérifiée régulièrement ;
- installation en service en permanence.

(11) Le débit calculé correspond à la somme des débits liés aux activités et aux stockages dans la surface de référence considérée.

(12) Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m3/h.

(13) Le débit retenu sera limité à 720 m3/h en cas de risque protégé par un système d'extinction automatique à eau. Tout résultat supérieur sera ramené à cette valeur.

(14) La quantité d'eau nécessaire sur le réseau sous pression (voir chapitre 5, alinéa 9) doit être distribuée par des points d'eau incendie situés à moins de 100 m des accès principaux des bâtiments et distants entre eux de 150 m maximum. Par ailleurs, les points d'eau incendie seront positionnés dans la mesure du possible de telle sorte que l'exposition aux flux thermiques du personnel amené à intervenir ne puisse excéder 5 kW/m².

ANDINE GROUPE

Calcul D9A (Edition Juin 2020)

Affaire n° AMF25269BE
Date : 20/11/25
Client :
Site : Alata II
Version : n°4

TABLEAU DE CALCUL DU VOLUME A METTRE EN RETENTION (en m^3)

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : (Besoins x 2 heures au minimum)	960,00 m3
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinklers	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	661,00 m3
		+	+
	Rideau d'eau	Besoin x 90 mn	0,00 m3
		+	+
	RIA	A négliger	0,00 m3
		+	+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en général, 15-25 mn)	0,00 m3
		+	+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0,00 m3
			+
	Colonne humide	Débit x temps de fonctionnement requis	0,00 m3
		+	+
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m² de surface de drainage	620,00 m3
		+	+
Présence de stocks de liquides		100% du volume contenu dans la zone de collecte	157,50 m3
		=	=
Volume total de liquide à mettre en rétention			2 398,50 m3

ANNEXE SUPPLEMENTAIRE 3

VUE EN PLAN

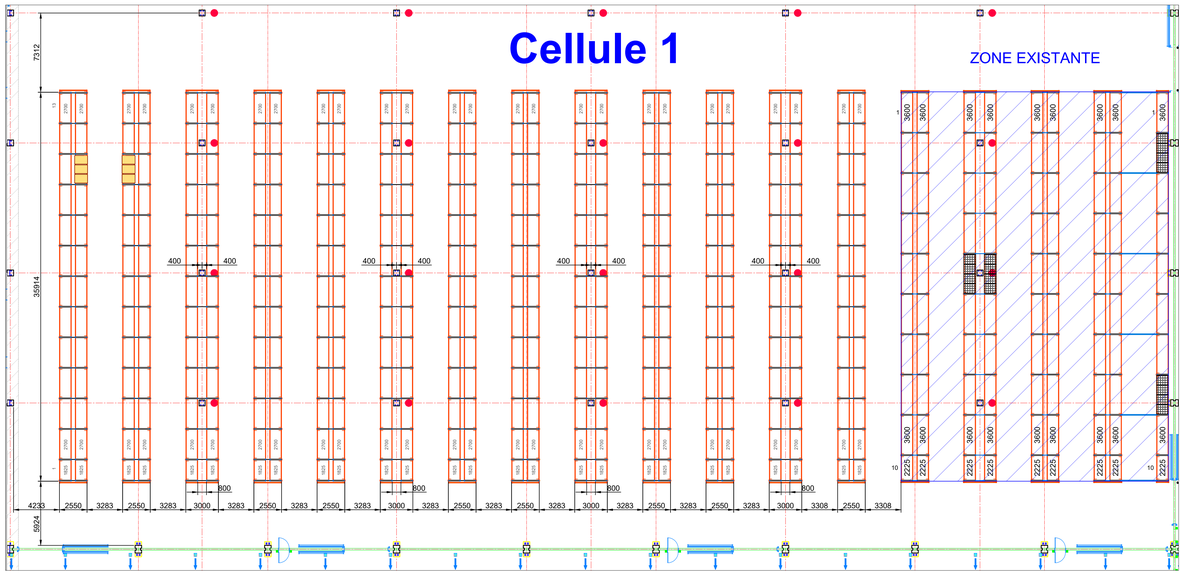

VUE EN PLAN

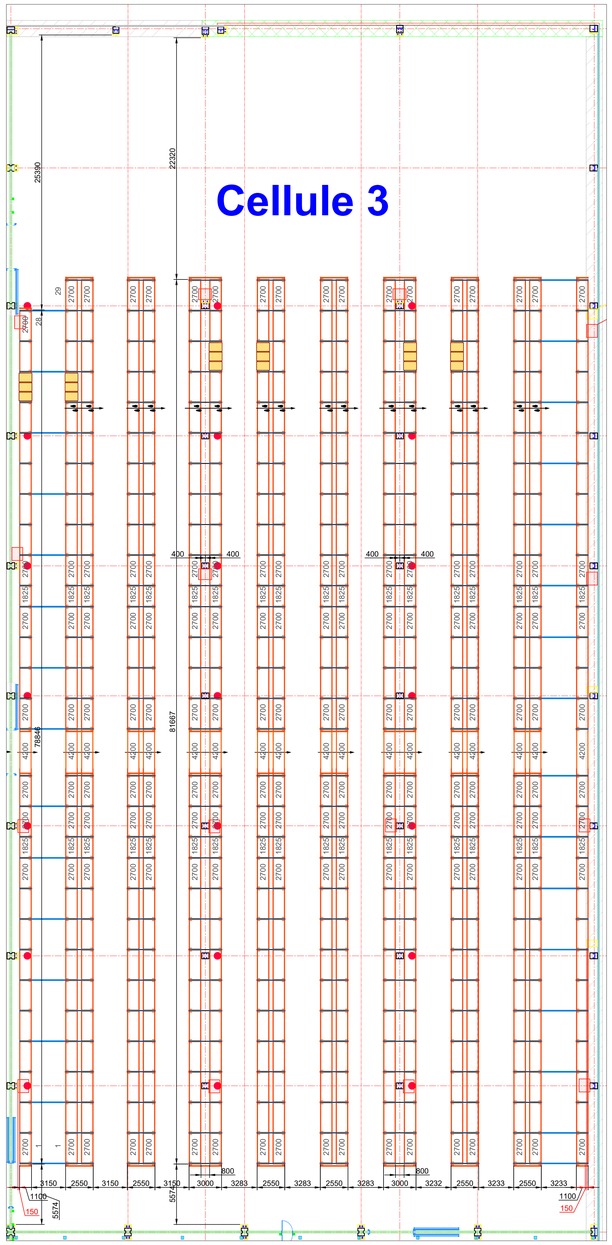

VUE EN PLAN

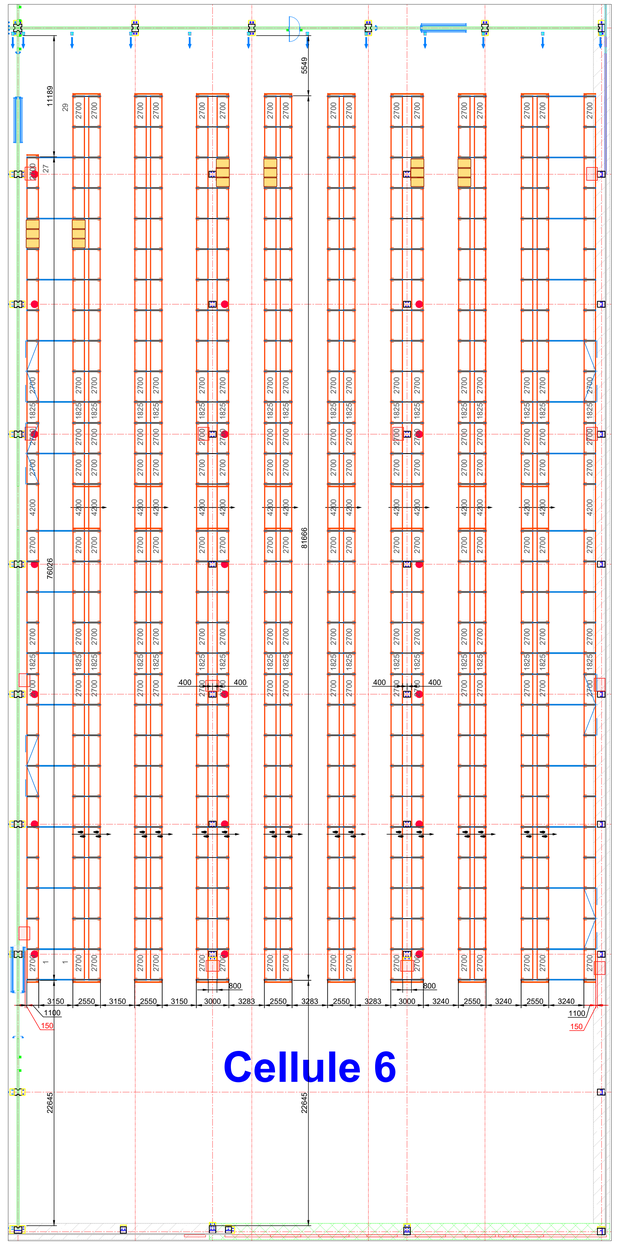

ELEVATIONS CELLULE 1 ET 6

ELEVATION GENERALE
MODULE 4200 MM
ECHELLE 1/100

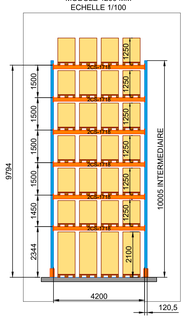

ELEVATION ALLEE PONT
MODULE 4200 MM
ECHELLE 1/100

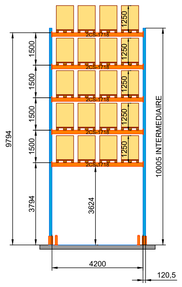

ELEVATION GENERALE
MODULE 2700 MM
ECHELLE 1/100

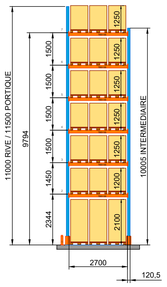

ELEVATION GENERALE
MODULE 1825 MM
ECHELLE 1/100

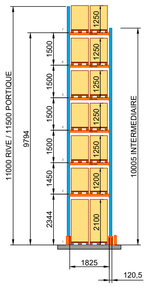

ELEVATIONS CELLULE 3

ELEVATION GENERALE
MODULE 4200 MM
ECHELLE 1/100

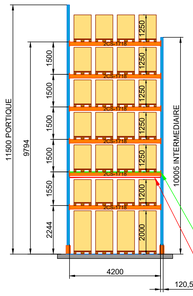

ELEVATION ALLEE PONT
MODULE 4200 MM
ECHELLE 1/100

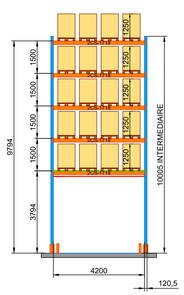

ELEVATION GENERALE
MODULE 2700 MM
ECHELLE 1/100

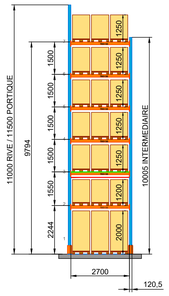

ELEVATION GENERALE
MODULE 1825 MM
ECHELLE 1/100

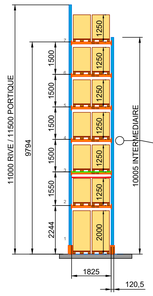

TOLES DE CANTONNEMENTS
CABLE DE GABARIT ACIER

DISPOSITIF DE SÛRETÉ ANTIDÉBLOCAGE EXCLUSIF

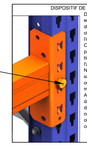

Détail du nouveau connecteur d'union entre lisse et montant, qui intègre un dispositif d'antidéblocage conçu pour offrir une plus grande sécurité à l'utilisation.
Ce nouveau dispositif de sécurité fait partie du connecteur lui-même, bloquant celui-ci au moment de l'agrafage de la lisse et du montant. N'étant pas un accessoire indépendant, sa présence est obligatoire, évitant les oublis au moment du montage ou les mauvaises manipulations.
Il est le seul de ce type, mais est leader dans le secteur, il est interdit d'avoir un dispositif de sécurité indépendant du connecteur. Ce dispositif doit donc obligatoirement être intégré au connecteur pour éviter qu'il ne se retire.

RECAPITULATIF

Descente de charge par pied : 4200 MM AP - 8316 KG (Indicative)
4200 MM - 8316 KG (Indicative)
2700 MM - 8316 KG (Indicative)
1825 MM - 6930 KG (Indicative)

Dimension du pied : P122 : 109 X 175 MM

Charge max admissible par niveau : 4200 MM PONT - 3168 KG
4200 MM - 2640 KG
2700 MM - 2640 KG
1825 MM - 1760 KG

Sabots ESMENA sur tous les montants

Protection latérale UPN + madrier double hauteur en rive et en AP

Panneaux filaires à tous les niveaux

Cellule 3 : Tôles de cantonnements au sol +2 avec couverture de l'union (————)

Cellule 3 : Câble de gabarit en acier (————)

CAPACITÉ

Cellule 1 : 6 916 palettes 800 X 1200 MM

Cellule 3 : 10 679 palettes 800 X 1200 MM

Cellule 6 : 10 666 palettes 800 X 1200 MM

Total : 28 261 palettes

UNITE DE CHARGE: 880 (KG)

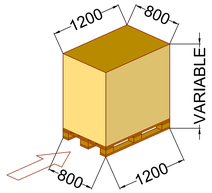

Les dimensions de l'unité de charge ne doivent pas être modifiées.
Dans le cas contraire, l'installation ne sera plus conforme.
IMPORTANT : L'installation a été dimensionnée suivant la norme de calcul EN 15512 et calculée avec l'hypothèse que 100% des palettes stockées pèseront le poids maximal indiqué sur ce plan
Chariot : Classe 400

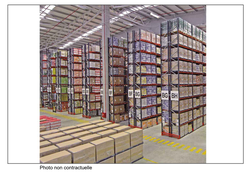

Photo non contractuelle

Nous vous proposons de mettre à jour votre système de gestion d'entrepôt avec le logiciel de Mecalux
easy wms
www.mecalux.fr/easy

Implantation sous reserve de verification des cotes du batiment

MODIFICATIONS	DESSINE	VERIFIE	DATE	INDEX

MECALUX
MECALUX FRANCE, S.A.R.L.

Projet: CROMOLOGY

Date	03/11/2025	Devis No.	2046586-1
Dessine par	J MOUTIER	Plan No.	1
Verifie par	F.VASILIC	Charge admissible en Kg.	INDIQUEE
Echelle	ECHELLE		

APPROBATION DU CLIENT SYSTEME ET MESURES PLAN:

Ce plan strictement confidentiel est la propriété exclusive de la société MECALUX S.A.
Il ne peut être reproduit, copié ou communiqué à un tiers sans son autorisation.